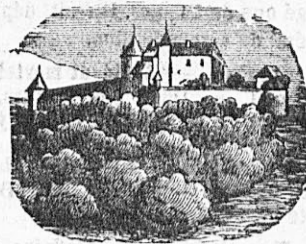




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE : BULLE, arr. 9^h 37 9^h. BULLE, dép. 5^h 1^h 6^h.

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4 50
 . . . 6 mois . 2 50
Étranger . 1 an . 9.—
 . . . 6 mois . 5.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 12 c. Canton et Suisse, 15 cent. Etranger, 20 cts. la ligne on son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage).

Garde-à-vous.

Lorsque l'Allemagne doublait le prix du charbon qu'elle nous livrait, elle poursuivait un double but. Elle tenait d'abord à remplir l'escarcelle de l'Etat. Il est, en effet, avéré que l'augmentation du prix du charbon n'était nullement justifiée par les circonstances. La plupart des mines sont entre les mains de sociétés par actions, dont les actionnaires, l'année dernière encore, ont touché de superbes dividendes dont se contenteraient nos meilleures entreprises industrielles.

L'augmentation imposée va donc au Trésor allemand. C'est en quelque sorte un impôt de guerre que nous payons à notre voisin du Nord.

Depuis longtemps déjà, même quelques années avant la guerre, il n'était pas besoin d'être grand clerc pour s'apercevoir que l'Allemagne cherchait à tuer notre industrie. Dans toutes les grandes entreprises, elle faisait une concurrence ruineuse à notre industrie nationale, concurrence que l'on devinait très onéreuse pour elle; il était donc probable que cette concurrence était appuyée par les pouvoirs expansionnistes et pa germanistes, suivant en cela la doctrine de l'invasion pacifique.

Depuis la guerre, depuis surtout que l'Allemagne est persuadée qu'elle n'en sortira point victorieuse, elle joue contre nous, neutres dociles et jouets, un jeu qui est dangereux pour notre avenir économique. Le premier atout entre ses mains fut l'élévation du prix du charbon, élévation qui ne tendait à rien moins qu'à tuer notre industrie.

Constatant que, en dépit de ses efforts persévérants, elle ne parvient pas à son but, elle cherche à nous jouer un autre tour de sa façon. Elle sait pertinemment que, après la guerre, ses produits industriels n'ont aucune chance de trouver un débouché chez ses ennemis d'aujourd'hui. Les frontières des pays alliés lui seront impitoyablement fermées. Il lui reste du moins la conscience qu'elle aura mérité cette réprobation et cette exclusion. Ne pouvant y aller franc jeu, elle utilise un biais : ses marchandises, elle les fera passer par l'intermédiaire des neutres.

C'est ainsi que, depuis une année ou deux, une quantité de maisons industrielles se sont fondées en Suisse;

elles ne sont généralement que des succursales de maisons allemandes. Les marchandises soi-disant suisses ne sont le plus souvent pas fabriquées chez nous; elles arrivent directement de la maison mère et elles ne passent par notre intermédiaire que pour se parer de l'étiquette suisse.

On conçoit combien ce système est dangereux pour notre industrie indigène. Lorsque les Alliés s'apercevront que les marchandises venant de Suisse sont de provenance allemande, et ils s'en apercevront immédiatement, ils auront tôt fait de nous fermer leurs portes; ils ne toléreront point, et nous ne saurions leur en faire un grief, que nous fassions métier de dupes et que nous servions uniquement de garants pour des produits interdits.

Nous serons donc englobés dans la même exclusion que leurs ennemis. Et tout cela, parce que nous sommes par trop accueillants et confiants. C'est donc un devoir pour nous, un devoir envers notre postérité, de lutter de toutes nos forces contre cet envahissement de notre marché par les industries allemandes.

Il est évident que, aux termes des traités — nous, Suisses, n'avons pas encore pris l'habitude de les considérer comme des chiffons de papier — nous ne pouvons pas nous opposer à ce que des Allemands viennent s'établir chez nous et y fonder des maisons de commerce ou des industries. Mais, ce à quoi nous avons un droit absolu, c'est que nos propres produits ne puissent pas être confondus avec ceux de l'Allemagne ou ceux que les Allemands fabriqueront chez nous.

Pour parvenir à ce but, il n'y a qu'un moyen sérieux : imposer à toutes les marchandises qui ne sont pas fabriquées en Suisse et par des Suisses une marque distinctive qui ne permettrait pas la moindre erreur ou la moindre confusion.

A cette condition seule, nous pouvons avoir confiance dans l'avenir économique de notre industrie; mais cette mesure doit être prise avant qu'il ne soit trop tard; il est indispensable que nous soyons armés lorsque, après la guerre, seront discutés les nouveaux traités de commerce avec nos voisins.

NOUVELLES SUISSES

Mobilisation de la II^{me} division.

A la demande du général, conformément à la proposition du département militaire et en présence de l'urgence de relever les troupes retenues au service, mobilisées par suite de l'épidémie de grippe, le Conseil fédéral a de nouveau mis sur pied un certain nombre d'unités de l'armée fédérale, entre autres de la deuxième division :

Les états-majors de brigade 4 et du régiment d'infanterie 7, les bataillons 14, 15 et 16, les compagnies de mitrailleurs I, II et III/7, le 4 septembre, à Fribourg, l'état-major du régiment 8, bataillons 18, 19 et 20, les compagnies de mitrailleurs I, II, III/8, le même jour, à Colombier, le détachement sanitaire 2, état-major, suivant ordres de marche individuels, et de la garnison de St-Maurice la compagnie de forteresse I/167, le 4 septembre, à Lavey-Village.

Poignards d'officiers. — Suivant le *Tagblatt* de Winterthur, on s'occupe actuellement, à la direction de l'armée, de remplacer l'épée des officiers, qui a été supprimée dans la plupart des armées belligérantes, par un court poignard. On cherche à créer une arme qui ait un caractère spécifiquement suisse et l'on étudie plusieurs projets conçus d'après des modèles se trouvant au Musée national.

La dette de la Suisse. — La dette de la Confédération dépasse le milliard.

Elle était, en 1850, de 4,643,000 fr.; en 1870, de 20,450,000; en 1880, de 34,754,000; en 1890, de 54,150,000; en 1900, de 67,437,000; en 1910, de 91,150,000; en 1913, de 112,270,000; en 1914, de 245,310,000; en 1915, de 477,010,000; en 1916, de 768,519,000, et en 1917, de 1,037,552,000 francs.

La dette nette moyenne par habitant était de 1 fr. 95 en 1850; de 19 fr. 50 en 1900; de 24 fr. 40 en 1910; de 63 fr. 10 en 1914; de 122 fr. 90 en 1915; de 195 fr. 20 en 1916, et, enfin, de 263 fr. 30 en 1917.

Le nouvel impôt de guerre. — Voici l'échelle des taux proposés pour le nouvel impôt de guerre sur la fortune :

Pour les fortunes de 10,000 à 100 mille francs, les contribuables sont répartis en 18 classes et le taux d'imposition varie progressivement de 1 à

2,45 pour mille; le montant de l'impôt pour une période de 3 ans est de 10 fr. à 232 fr. 75.

Fortunes de 200,000 à 300,000 fr., 10 classes; taux 2,60 à 3,95 p. 1000; 260 à 750 fr. 50.

De 200,000 à 300,000 fr. 9 classes; taux 4 10 à 5,4 pour 1000; 820 à 1512 fr.

De 300,000 à 500,000 fr., dix classes; taux 5 6 à 7,5 pour 1000; 1680 à 3600 fr.

De 500,000 à 1 million, 25 classes; taux 7,75 à 15,6 p. 1000; 3875 à fr. 15,288.

De 1 million à 1,500,000 fr., 10 classes; taux 16 à 20,5 pour 1000; 16,000 à 29,725 fr.

De 1,500,000 à 2,400,000 fr. 9 classes; taux 21 à 25 p. 1000; 31,500 à 57,500 fr.

Les classes suivantes augmentent chacune de 100,000 fr. et restent au taux de 25 p. 1000.

Avec l'impôt de guerre de 1915, 100,000 fr. payaient 208 fr. 50; avec le nouvel impôt 260 fr.; 500,000 fr. payaient 3300 fr.; avec le nouvel impôt 3875 fr.; 1,000,000 payaient 11 mille 600 francs, avec le nouvel impôt 16,000 fr., c'est-à-dire près du tiers du revenu total; 3,500,000 fr. payaient 52,500 fr., avec le nouvel impôt ce sera 87,500 fr., soit la moitié du revenu.

Les blés. — La division des blés indigènes invite les producteurs obligés d'acheter des semences de céréales à adresser leurs commandes le plus tôt possible aux maisons autorisées. On offre actuellement aux dites maisons de beaux lots de céréales d'ensemencement et il sera plus difficile d'en obtenir plus tard. Les producteurs doivent donc, dans leur propre intérêt, faire leur commande assez tôt pour que les maisons puissent s'approvisionner en conséquence. Il sera tenu compte des semences livrées sur la base des déclarations d'achat et quittances lors du calcul de la quantité de céréales à livrer à la Confédération.

Valais. — Mort du docteur Dénériaz. — M. le docteur Dénériaz, qui s'était surmené, avait dû s'aliter. Son état s'aggrava rapidement, et dimanche après midi, le distingué praticien a succombé à une apoplexie, aux Mayens de Sion.

M. le docteur Jules Dénériaz n'était

IONNELLES
asion
S-serruriers

uisse
es sur la vie
ure), cherche à en
acquisition dans le

ergique
merciale.
abonnement de che-
ayés.
à personne active

M. RYSER &
général, à
de Romont.

SION
de la Glâne, à RO-

as, buanderie, jardin, café
naissance des conditions, s'a-
septembre prochain,
LE COMITÉ.

ULTEURS
attre.

le que dès ce jour, ayant
force électrique, il est à
avec prix très modérés.

D, La TOUR.

naissance du public qu'il

illeul
C.
Service soigné.
e heure.

SCHERLY Pierre.

ATEURS

. LOB
vieux
FRIBOURG
24 août

chevaux
location.

S bûcherons

ont demandés
exploitation d'une forêt en
Bex.

passer à Jos. Grand, av.
nan, 36, Lausanne.

QUI
rrait fournir

kg. de racines de
ntiane?
offres sous P 1552 B, à
tats S. A., Bulle.

ce qu'on veut et elles
n'aperbement. »
al Foch montre ensuite ce
es ont fait depuis le 18
oute, le doigt sur la carte
ue « nous allons conti-
aux troupes anglaises,
maréchal, elles sont splen-
encore l'avance qu'elles
ourd'hui. Malgré la cha-
ontinuent, elles aussi, à
Pour les Américains, vous
que ce sont d'admirables
pourrait leur faire qu'un
ui de pousser trop. Je
es les retenir. Quel plus
t-on faire de la troupe si
demandent qu'à marcher
à tuer le plus possible
Je vous ai dit précédem-
Allemands lancés comme
aient mourir sur la grève.
ecule maintenant suivant
de la mer qui se retire
eouverte. »
Conditions de paix.
e sénateur Lodge.
de Washinhton :
r Lodge, parlant à la
énatoriale des affaires
faveur du projet de loi
s, a mis en garde contre
pacifiste insidieuse de
déclaré que la paix doit
non négociée avec l'Al-
de la mettre dans une
ne lui permettra plus ja-
ler la paix du monde.
exposé en détail les ter-
qui doit être imposés à
t comprenant la restau-
Belgique, le retour sans
l'Alsace-Lorraine et des
dentes de l'Italie, la sé-
rèce, l'indépendance de
a Roumanie, de la Polo-
es, la libération de la
e domination allemande
s territoires russes ar-
traité de Brest-Litovsk.
Constantinople doit devenir
et la Palestine ne doit
ourner sous la domina-
ortante des stipulations
r les services que vous ren-
et dans le but de mettre
les procès, j'ai décidé de
ici présente, que je dole,
de cent mille livres, à mon
en, ville et château, M. le
ici présent, lui aussi. La
ms huit jours, je signerai
, marquis, tout préparer
de ces deux jeunes gens.
M. de Clairville n'avait
ne faisait pas bon, il le sa-
a Majesté.
roles du roi, semblant re-
ts sur les biens en litige en-
Léon et la sienne, avaient
me sur la blessure faite
re par l'ordre de donner la
son rival héréditaire.
ciser son droit, il mention-
trat qu'il donnait lesdits
me dot. De cette façon,
de Clairville ce qu'il pré-
enir depuis trois généra-
assèrent ainsi et tout le
belle ordonnance des fêtes
lieu la noce du comte de
jeunes gens partirent pour
armont et Saint Aubin, s'é-
congé illimité, ne tardé-
ndre. (A suivre.)

de paix est que les grandes popula-
tions slaves soumises à l'Autriche, no-
tamment les Yongo-Slaves, les Tchéco-
Slovaques, doivent être constituées en
Etats indépendants qui, avec la Polo-
gue, formeront une barrière sur le che-
min de l'Allemagne vers l'Orient.
Quant au peuple allemand, personne
ne songe à l'annihiler. Nous ne som-
mes pas entrés en guerre pour im-
poser un gouvernement à l'Allemagne.
Le peuple allemand doit le choisir lui-
même.
**« Il faut planter le drapeau
américain à Berlin. »**
Au cours des débats sur le projet de
loi concernant les effectifs, le sénateur
américain Mac Cumber a déclaré
qu'aucun traité de paix ne devait être
signé avant d'avoir fait payer large-
ment aux Allemands toutes les atroci-
tés qu'ils ont commises. Pour gagner
la guerre comme elle doit être gagnée,
il ne faut rien moins que planter le
drapeau américain à Berlin. Aucun
traité de paix n'est possible avant que
l'Allemagne se soit rendue sans condi-
tions et qu'elle ait livré les assassins
de miss Cavell et d'autres innocents.
L'Amérique ne doit consentir à aucun
prix à la paix avant d'avoir appris des
Allemands eux-mêmes que des atrocité
commises comme celles qui ont été commises
au cours de la présente guerre ne saur-
aient se répéter au cours des guerres
futures.

CANTON DE FRIBOURG

Aux mines de Semsaies. —
Jeu-di a eu lieu la bénédiction des mi-
nes de houille de Saint-Martin Semsai-
sies, en présence de l'ingénieur en chef
M. Develey, des ingénieurs adjoints,
de M. le conseiller d'Etat Musy, prési-
dent du Conseil d'administration et de
tout le personnel.
La cérémonie a eu lieu à l'entrée
des poits de la Mionnaz, près de Saint-
Martin; elle s'est répétée ensuite à la
Verrerie de Semsaies, à l'ouverture de
la galerie.
Ensuite a eu lieu une visite des ga-
leries, qui, pense-t-on, se rejoindront
dans une vingtaine de jours. Le tunnel
ainsi foré aura une longueur de 600
mètres.
Jusqu'ici, une cinquantaine de wa-
gons de charbon ont été extraits de la
Mionnaz; l'exploitation en grand ne
commencera guère que cet automne.
A ce moment, il sera possible d'ex-
traire plusieurs wagons par jour. Le
combustible sera conduit à la gare
d'Oron par camion-automobile. Deux
cent cinquante ouvriers sont actuelle-
ment occupés dans ces mines.
Les invités de la Compagnie ont
fait honneur à un déjeuner à l'Hôtel-
de-Ville de Châtel-Saint-Denis où plu-
sieurs discours ont été prononcés. Une
séance du Conseil d'administration a
eu lieu dans l'après-midi; elle a été
suivie d'une aimable réception chez
Mme Perrier, juge fédéral.
La chasse en 1918 — Le Con-
seil d'Etat a fixé comme suit la durée
des différentes chasses en 1918 :
1. Chamois, du 7 au 17 septem-
bre.
2. Perdrix, du 10 au 12 septembre.
3. Chevreuil mâle, portant les bois,
du 10 au 21 septembre.
4. Lièvres, renards et autres car-
nassiers, plume, sauf la perdrix, du 10
septembre au 25 octobre.
5. Palmipèdes sur les lacs de Morat
et Neuchâtel, selon le concordat du 7
août 1876, du 1^{er} septembre au 31
mars 1919.

6. Palmipèdes sur les autres lacs, du 10 septembre au 14 décembre.
7. Renards, bécasses et sauvagine du 28 octobre au 17 décembre.
La chasse au renard, prévue sous le chiffre 7, ne peut se faire que par groupes d'au moins 3 chasseurs, solidairement responsables et chassant au chien courant ou basset.
A partir du 28 octobre, la chasse n'est permise que dans la partie du canton située au nord-ouest de la route Châtel-Bulle-Broc-Le Mouret-Chevrières-Guggersbach.
Le tir à balle et sans lunette d'approche sur le fusil est seul autorisé pour la chasse au chamois. Dès le 22 septembre, le port du fusil à canon rayé est interdit. Les contraventions à ces prescriptions seront réprimées selon l'art. 21, chiffre 5, de la loi fédérale.
La chasse, l'abatage et la capture de chamois de l'année ainsi que des mères qui les allaitent sont interdites.
Il est interdit d'enfermer, de déterrer ou de perforer les marmottes, les renards, les blaireaux et les lapins, sous peine de l'amende de 50 à 200 fr. prévue à l'art. 21, chiffre 4, lettre d, de la loi fédérale.
Il est interdit de chasser et de tuer les femelles du coq de bruyère et du tétras à queue fourchue.
L'emploi des chiens courants n'est permis dans la zone de montagne qu'à partir du 19 septembre.
Pendant le mois d'octobre, la chasse sera interdite les mercredi et samedi de chaque semaine.
En plus de la pénalité prévue par la loi, le permis de chasse sera retiré pour l'année courante aux chasseurs qui chasseraient un gibier dont la chasse ne serait pas ouverte.
Pour les nombreuses autres restrictions, voir la *Feuille officielle*.
Le prix des permis pour la durée de toutes les chasses a presque doublé !
GRUYERE
Mobilisation. — Avec d'autres de la 11^{me} division, nos bataillons fribourgeois sont appelés à un service de relève. Or, on sait que les troupes destinées à être relevées ont subi les atteintes de la grippe, et que les locaux occupés par la troupe sont contaminés.
En rentrant chez eux, les soldats démobilisés y apporteront les germes de la dangereuse maladie et créeront inévitablement de nouveaux foyers d'infection.
D'autre part, une bonne partie des soldats nouvellement appelés viennent de contrées ou de villages absolument indemnes jusqu'ici. Les rassembler dans des contrées ou des locaux contaminés, n'est-ce pas les exposer gravement aux atteintes de la maladie ?
Il y a là un double danger assez sérieux pour que nos autorités puissent intervenir efficacement auprès du Conseil fédéral, afin de retarder cette nouvelle mobilisation : la mobilisation des germes infectieux.
Une manifestation inopportune. — La Ligue des femmes pour la paix, dont la présidente est Mme Georges Python, à Fribourg, lance un appel aux femmes de tous les pays, leur demande de faire la guerre à la guerre et de travailler à la paix et à la réconciliation des peuples et invite toutes les femmes habitant la Suisse à signer la pétition pour la paix que cette ligue organisera prochainement.
Cet appel véhément coïncide bien trop avec la retraite allemande pour

avoir le don d'émuouvoir les amis de la « liberté » sans majuscule.
Pourquoi ces cris de paix et cette horreur du carnage au moment précis où les hordes de Guillaume prennent le chemin du retour !
On ne disait rien lorsqu'elles avançaient ; on n'éprouvait aucune indignation, aucune angoisse quelconque !
Mais aujourd'hui, hélas ! elles reculent, et il faut tout tenter pour les sauver du naufrage définitif qui les menace !
De grâce, Mesdames, laissez aux grands pacifistes Wilson, Loyd-George et Clémenceau, qui font la guerre à la guerre, le soin de nous donner la vraie paix des civilisés. Ne travaillez pas pour le roi de Prusse !
Don. — Le Conseil communal de Bulle a reçu un don anonyme de 350 francs, à répartir par moitié entre le Fonds des Pauvres et la Paroisse de Bulle.
Merci au généreux donateur. (Communiqué.)
La grippe. — L'épidémie a fait, samedi, une nouvelle victime en la personne d'un internaé français, Jules Hollweck, décédé au lazaret de Bulle où il avait été transporté quelques jours auparavant. Le défunt était âgé de 31 ans. Il a été enseveli à Bulle.
Si l'on a la satisfaction de voir presque chaque jour des malades sortir du lazaret complètement rétablis, c'est avec peine par contre que nous y voyons journellement arriver de nouveaux atteints de la grippe. Il n'y a heureusement plus de cas très graves en ce moment-ci.
Une des sœurs qui soignent les malades, très épuisée par son dévouement, est tombée atteinte de la grippe.
Comme à tous les autres malades du lazaret, nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.
Piscine. — Dimanche, la piscine établie à Bulle a été mise provisoirement à la disposition du public ; bien que les travaux d'aménagement soient loin d'être terminés, l'autorité communale a bien voulu permettre au public de prendre ses ébats dans une eau pure et courante.
Ainsi que nous venons de le dire, cette utilisation de la piscine, à cause de l'état des travaux, n'est que provisoire. En effet, la Ville y installera des cabines, un plancher pour bains de soleil, une petite plage sablée, tout le confort en un mot.
Plus tard même, des installations de douches y seront aménagées.
Néanmoins, telle qu'elle est, la piscine a causé un sensible plaisir aux amateurs de bains en eau courante.
A la montagne. — Chaque soir, de toutes nos montagnes de la Gruyère, descendent d'interminables défilés d'enfants, porteurs de paniers ou de bidons. Ceux-là savent bien employer leurs vacances. Ils montent le matin et, toute la journée, s'occupent activement à la cueillette des baies, des myrtilles et surtout des framboises dont ils font une ample récolte.
Voilà les prix actuels de cette denrée, c'est là un appoint important au budget de beaucoup de ménages. Et cette occupation vaut combien mieux pour les enfants que le vagabondage dans les rues, à la recherche de malices à commettre.

SOUSSION
La Commune d'ECHARLENS met en soumission la canalisation avec tuyaux en ciment de 40 cm. de diamètre, d'une longueur approximative de 375 m., pour l'évacuation des eaux de la tourbière. Prendre connaissance des plans, profils cahier des charges et conditions au Secrétariat communal d'Echarlens où les offres seront reçues sous pli fermé avec mention « soumission de canalisation de la tourbière » jusqu'au 7 septembre, à 6 h. du soir. Le piquetage sera établi à partir du 31 août 1918.
Echarlens, le 19 août 1918.
Par ordre :
Grandjean X., secrét.

PORTIER
sobre et actif
est demandé
dans bon petit hôtel. Bonnes références exigées.
S'adresser à Publicitas, S. A., Bulle, sous P. 1601 B.

Commune des Planches-Montreux.
La Municipalité met en soumission l'exploitation de 150 m³ de sapin dans la Forêt de la Joux. Prendre connaissance des conditions auprès de M. Parisod, garde de triage, et déposer les soumissions au Greffe municipal pour le 29 courant.
Montreux, le 23 août 1918.
Greffe Municipal.

Pâturage à louer ou à vendre.
A louer, par voie de soumission, le pâturage de Outre-Jogne, de la contenance d'environ 14 poses, situé à proximité immédiate du village de Charmey ; éventuellement on traiterait pour la vente.
Pour renseignements et conditions, s'adresser à J. Dupasquier, négociant, à Vevey.

Mises publiques.
On vendra, le lundi 2 septembre, de 1 à 3 heures, à la Croix-Blanche, à Riaz
une maison
d'habitation, avec grange et écurie et eau intarissable, située en la Rapaz, jardin et pré de 160 perches.
Cavuisens Félicien, curateur.

Perdu
vendredi après midi, entre Bulle et Vaulruz,
un sac de dame.
Prière de le rapporter contre bonne récompense au bureau Publicitas, S. A., Bulle.

On demande
de suite, une apprentie repasseuse-blanchisseuse chez Mme Joséphine Dupasquier, La Tour.

Bon charretier-cocher
est demandé de suite chez M. Louis Gapany, voiturier, Bulle.

C. T. BROILLET
Médecin Chirurgien - Dentiste
Fribourg
absent
jusqu'au 25 septemb.

Couverture.
La personne qui a ramassé une couverture de lit sur le chemin derrière le Café du Nord, à Bulle, est priée de la rapporter à l'imprimerie du journal contre récompense.

On demande
à acheter des
fèves, pois
et autres légumes. S'adresser avec prix au Bureau des Postes, à ROUGEMONT.

